

## ► La Fondation du patrimoine

**Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

**Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts**, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : [dpo@fondation-patrimoine.org](mailto:dpo@fondation-patrimoine.org). Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation de Loire-Atlantique  
110 rue de Frémur  
49000 Angers  
02 41 39 48 98  
[loireatlantique@fondation-patrimoine.org](mailto:loireatlantique@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

Suivez-nous sur



### COMMUNE DU BIGNON

11 rue du Moulin  
44140 Le Bignon  
02 40 78 12 12  
[accueil@mairielebignon.fr](mailto:accueil@mairielebignon.fr)  
[www.mairielebignon.fr](http://www.mairielebignon.fr)

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration du

# clocher de l'église Saint-Martin du Bignon

en Loire-Atlantique

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © commune du Bignon - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## ► Restaurer une église du XIXe et son clocher des années 60

### ◆◆ LE PROJET

La commune du Bignon en Loire-Atlantique s'engage dans la sauvegarde de son église. L'église Saint-Martin souffre des pathologies typiques des édifices religieux du XIXe siècle : joints ciments, zinc percé... Mais son clocher de 1967 en béton armé présente également des désordres importants : corrosion des aciers, verrière dangereuse, infiltrations d'eau...

La restauration complète des extérieurs de l'église représente un chantier d'ampleur estimé à plus d'un million d'euros étalé sur plusieurs années. La commune a décidé de lancer une première tranche de travaux d'urgence, avec la restauration du clocher et la réfection complète du réseau électrique de l'édifice.

### ◆◆ D'UNE ÉGLISE À L'AUTRE... SUR UN SITE PATRIMONIAL SÉCULAIRE

Dès le XVIIe siècle, une pierre d'autel gravée atteste de l'existence d'un premier édifice religieux. En 1794, l'église construite en 1750 est incendiée pendant les guerres de Vendée. Il est décidé de la reconstruire à partir de 1801.

Fin XIXe devenue trop petite, elle est remplacée par un nouvel édifice dont la particularité est son implantation

perpendiculaire à l'église pré-existante et le choix de conserver uniquement l'ancien clocher. Celui-ci sera détruit en 1967 pour édifier le clocher actuel avec un style et des matériaux modernes et notamment l'utilisation du béton armé.

### ◆◆ LA MOBILISATION

Les constructions et restaurations passées ont été possibles grâce à la générosité de la population bignonnaise. C'est dans cet esprit participatif que la commune souhaite à nouveau faire appel à la souscription populaire pour cette première tranche de travaux.

Le diagnostic réalisé par un Architecte du patrimoine a mis en évidence la nécessaire restauration de l'édifice pour stopper les désordres et assurer la pérennité de l'église.

L'église du Bignon reste un lieu de culte ouvert à la culture où pourront être organisés des concerts, des expositions...

Montant des travaux	270 656€ hors taxes pour la tranche 1
Objectif de collecte	50 000 €
Début des travaux	2e semestre 2023



Crédit photos © commune du Bignon

## ► Bulletin de don

### ► Oui, je fais un don pour aider la restauration du clocher de l'église Saint-Martin du Bignon

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/80630](http://www.fondation-patrimoine.org/80630)

ou en flashant le QR code ci-contre.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine**  
**clocher de l'église Saint-Martin du Bignon**

#### Le montant de mon don est de

80 €    150 €    250 €    500 €

Autre montant \_\_\_\_\_€

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

### ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre